

L'UNOCAM marque ses 20 ans d'engagements avec un rapport d'activité 2024 rénové et un cahier « anniversaire » inédit

À l'occasion de ses 20 ans d'existence, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM) revient sur ses principaux engagements à travers un rapport d'activité 2024 rénové et un cahier spécial « anniversaire ». Elle y dresse le bilan de ses réalisations et dessine des perspectives pour les prochaines années, au service de ses adhérents et de la performance collective du système de santé.

Soulignant le contexte inédit dans lequel s'est déroulée l'année 2024, l'UNOCAM retient plus particulièrement dans son rapport d'activité annuel les temps forts suivants :

- **Concertation avec les pouvoirs publics** : sans surprise, l'UNOCAM revient sur son avis motivé et public sur le PLFSS pour 2025, premier acte d'un feuilleton toujours en cours, alors que le secteur fait bloc pour dénoncer le projet de contribution sur les organismes complémentaires dans le PLFSS pour 2026. L'UNOCAM renouvelle son appel à une approche concertée et pluriannuelle dans une logique de co-construction sur l'évolution du système de santé.
- **Dialogue conventionnel** : l'UNOCAM met en avant sa signature de la convention médicale en juin 2024 qui lui permet de revenir dans le dialogue avec les médecins libéraux et la conclusion de l'avenant n°1 à l'Accord-cadre interprofessionnel (ACIP). Elles parachèvent l'implication des complémentaires santé dans le dialogue conventionnel avec l'Assurance Maladie et les syndicats de professionnels de santé libéraux.
- **Prévention** : l'UNOCAM met l'accent sur la préparation du déploiement du programme « Générations sans carie », programme national de prévention co-financé et co-porté AMO-AMC effectif depuis le 1^{er} avril 2025, issu de la convention nationale conclue en 2023 avec l'UNCAM et les syndicats de chirurgiens-dentistes libéraux. Ce programme pionnier et prometteur pourrait servir de référence pour d'autres programmes de prévention.
- **Lisibilité des garanties de complémentaires santé** : une mobilisation confirmée cette année encore avec l'engagement pris par la profession d'une diffusion large d'exemples de remboursement en euros pour les actes les plus fréquents. Cette démarche, élaborée en concertation avec les pouvoirs publics, fait l'objet d'un suivi et d'une actualisation réguliers.

Nouveautés de ce rapport, l'UNOCAM aborde en détail et en chiffres l'évolution des dépenses de produits de santé qui repartent à la hausse y compris pour les organismes complémentaires santé, consacre un chapitre aux initiatives qu'elle a soutenues en matière de santé durable et, pour la 2^{ème} année, met en perspective les mesures engagées pour améliorer la gestion du risque au cœur du métier d'assureur.

Vingt ans après l'adoption de la loi de 2004 réformant l'Assurance Maladie, l'UNOCAM revient sur deux décennies d'engagements pour une bonne gouvernance et donc de l'efficience du système de santé. Dans un cahier spécial « anniversaire », elle retrace les grandes étapes qui ont jalonné sa création et son ancrage institutionnel, en même temps que l'UNCAM et l'UNPS. Elle donne, conformément à son ADN, largement la parole à ses adhérents, interlocuteurs et partenaires naturels que sont les Présidents des fédérations adhérentes, les anciens Présidents de l'UNOCAM, le Directeur Général de la CNAM et le Président de l'UNPS.

Ce cahier spécial, riche de témoignages et d'enseignements, contribue, grâce à une rétrospective pédagogique, à mesurer le chemin parcouru. Alors que le système de santé est confronté à des défis sans précédent, il permet de dessiner quelques perspectives et de réaffirmer la « raison d'être » de l'UNOCAM : être un trait d'union entre ses adhérents, l'Assurance Maladie, les pouvoirs publics et les syndicats de professionnels de santé libéraux, sur lequel ils sont invités à s'appuyer pleinement.

« En vingt ans, l'UNOCAM s'est imposée comme un acteur incontournable dans le paysage institutionnel et un partenaire conventionnel reconnu aux côtés de l'Assurance Maladie et des syndicats de professionnels de santé. Sa consultation sur tous les projets de textes impactant le système de santé, tout comme sa représentation au CEPS participent de cette reconnaissance du rôle et de la place des complémentaires santé. Ce qui était une avancée majeure est aujourd'hui une évidence. En deux décennies, l'UNOCAM a su créer un trait d'union entre les différents acteurs, contribuant ainsi à renforcer l'efficience du système de santé. Mais ces vingt premières années ne sont qu'un début : il nous reste encore des étapes à franchir pour continuer de proposer ensemble des solutions concrètes au service des assurés et de l'efficience du système de santé », déclare Marc Leclère, Président de l'UNOCAM.



[>Téléchargez le rapport d'activité 2024 via ce lien<](#)
[>Téléchargez le cahier spécial « anniversaire » via ce lien<](#)

À propos de l'UNOCAM

Créée en 2005 l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM) regroupe les principales fédérations de complémentaires santé : la Mutualité Française, France Assureurs, le CTIP, le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle et la FNIM. L'UNOCAM est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance Maladie et de son financement. Conformément aux textes en vigueur, elle est consultée officiellement sur tout projet de texte et est invitée aux négociations conventionnelles aux cotés de l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) et des syndicats de professionnels de santé libéraux.

Contact presse : Delphine Benda – 06 76 75 54 39 - delphine.benda@unocam.fr

UNOCAM
120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS

TEL. : 01.42.84.95.00
WWW.UNOCAM.FR

L'UNOCAM, 20 ans d'engagement au cœur du dialogue conventionnel et de la concertation avec les pouvoirs publics :

2004 – 2008 : les premiers pas de l'UNOCAM

- La loi n°2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance Maladie donne, dans le cadre de la réforme de la gouvernance de l'Assurance Maladie et de la rénovation du champ conventionnel, une base légale à l'UNOCAM, en même temps qu'à l'UNCAM et à l'UNPS. Puis la loi n°2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2006 élargit les compétences de l'UNOCAM qui a désormais aussi pour mission de rendre des avis motivés et publics sur les projets de loi relatifs à l'Assurance Maladie et de financement de la Sécurité sociale. C'est encore aujourd'hui une des missions principales de l'UNOCAM.

2009 – 2019 : de premières réalisations marquantes

- En 2009, l'UNOCAM devient « partenaire conventionnel » à part entière : elle peut désormais signer des conventions nationales, avenants et accords nationaux. En 2012, elle devient signataire des premiers accords conventionnels aux côtés de l'Assurance Maladie et des syndicats de professionnels de santé libéraux. Elle participe désormais aux instances conventionnelles pour trois professions majeures que sont les médecins libéraux, les chirurgiens-dentistes libéraux et les pharmaciens titulaires d'officine. C'est la concrétisation de son rôle de partenaire conventionnel. Une décennie au cours de laquelle l'UNOCAM s'est également engagée pour améliorer la lisibilité des garanties de complémentaires santé, avec un accord de place inédit qui fait l'objet d'un suivi et d'une actualisation réguliers.

2020 – 2025 : l'accélération, un engagement conventionnel confirmé

- En 2022, l'UNOCAM fait son entrée dans le dialogue avec les professions paramédicales libérales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes...) en signant tous les avenants négociés à la suite du Ségur de la santé. En 2023, elle devient signataire de la nouvelle convention nationale entre l'UNCAM et les syndicats de chirurgiens-dentistes libéraux. Une convention ambitieuse qui porte le programme national de prévention engage « Générations sans carie », co-financé et co-porté AMO-AMC. Une première. En 2024, une nouvelle étape est franchie avec la signature de la convention médicale qui permet à l'UNOCAM de revenir dans le dialogue avec les syndicats de médecins libéraux.